

## Lieu d'enfouissement et écocentres

### Conditions d'accès pour activités commerciales 2018

Type de matériaux	Exemples ou détails (non exhaustif)	Tarifs applicables aux ICI et autres organismes ou à tout véhicule immatriculé ou identifié commercial	
		Écocentre secteur Dégelis ou Lieu d'enfouissement	Écocentres secteur Pohénégamook, Squatec ou Témiscouata-sur-le-Lac
<b>Déchets</b>  <b>Terre propre enfouie ou contaminée enfouie A-B ou B-C</b> (lieu d'enfouissement seulement non utilisable en recouvrement)	- Matelas ou sommier, divan, fauteuil - Résidus industriel ou commercial - Plastique agricole - Pierre de sucre  - Terre contaminée non admissible pour recouvrement mais niveau inférieur à plage C <i>analyses de laboratoire obligatoires autorisation écrite obligatoire avant accès</i>	90 \$/tonne métrique + redevances applicables (22,57 \$/tonne)	61 \$/m <sup>3</sup>
<b>Bois</b>	- Peut contenir des clous ou peintures  <i>mais bois contenant colles (plancher flottant, mélamine, ...) entre dans la catégorie matériaux de construction triés</i>	89 \$/tonne métrique	15 \$/m <sup>3</sup>
<b>Matériaux de construction triés</b>	- Matériaux de construction mélangés  <i>mais sans matière volatile (papier noir, laine minérale, pellicule plastique, ...)</i>	95 \$/tonne métrique	32 \$/m <sup>3</sup>
<b>Matériaux de construction non triés</b>	- Sans aucun tri effectué	100 \$/tonne métrique	Non accepté
<b>Béton, brique ou asphalte</b>	Seulement pour les citoyens, non accepté pour les autres provenances à la RIDT Contactez Gestion BCK à Trois-Pistoles pour leur site de recyclage de TSL (418) 738-2771		
<b>Sable, terre propre ou terre contaminée plage A-B</b> pouvant servir de recouvrement	- Sable de rue, creusage de fossé, ..  <i>analyses de laboratoire obligatoires autorisation écrite obligatoire avant accès</i>	15 \$/tonne métrique	Non accepté
<b>Terre contaminée plage B-C</b> pouvant servir de recouvrement	<i>analyses de laboratoire obligatoires autorisation écrite obligatoire avant accès</i>	50 \$/tonne métrique	Non accepté
<b>Animaux d'élevage morts</b>	<i>ceux autorisés par MDDELCC hors MRS, facturées à la tonne comme des déchets autorisation écrite obligatoire avant accès MRS</i>	10 \$/bête	Non accepté
<b>Matériaux contenant de l'amiante</b>	- Asphalte, isolant, revêtement, ...  <i>en sacs étanches seulement autorisation écrite obligatoire avant accès</i>	135 \$/tonne métrique + redevances applicables (22,57 \$/tonne)	Non accepté
<b>Tubulures d'érablière</b>	- type 5/16 avec ou sans unions, chalumeau, raccords - type main avec ou sans raccords mais sans fils métalliques le long du tuyau	Gratuit	Gratuit
	- type main avec fils métalliques tout le long	100 \$/tonne métrique	50 \$/m <sup>3</sup>
<b>Pneus réguliers</b> (moins de 48,5 pouces)	- Avec ou sans jantes	Gratuit	Gratuit
<b>Pneus surdimensionnés</b> (plus de 48,5 pouces)	- Sans jantes	350 \$/tonne métrique	Non accepté
<b>Déchets dangereux</b>	- Peinture - Huile minérales - Tube fluorescents ou ampoule fluocompactes - Pile ou batterie	- Huile synthétique - Contenant vide d'huile - Matériel électronique	Gratuit
	- Acides - Colorants	- Bases - Ballast de fluorescents	Non accepté en provenance de toute activité commerciale

Des frais fixes de 10 \$ s'appliquent pour tout déchargement effectué avec l'aide de la machinerie de la RIDT, au lieu d'enfouissement ou dans un écocentre.